



Directive 405 (1982)¹

Réfugiés polonais

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Déplorant la dramatique situation politique et économique actuelle de la Pologne ;
2. Considérant que cette situation a provoqué la fuite de dizaines de milliers de citoyens polonais ;
3. Rappelant sa [Résolution 763 \(1982\)](#) sur la situation en Pologne, adoptée le 27 janvier 1982,
4. Charge sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie d'examiner la question des réfugiés polonais et, le cas échéant, de soumettre un rapport à l'Assemblée lors d'une de ses prochaines sessions

1. Discussion par l'Assemblée les 26 et 27 janvier 1982 (22e et 23e séances) (voir [Doc. 4844](#), proposition de directive présentée par la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie). Texte adopté par l'Assemblée le 27 janvier 1982 (23e séance).

